

**Conseil d'Administration  
du 29 janvier 2016**

**Projet de délibération**

**Objet : Délibération autorisant le Président à accepter les dons et legs à l'université pour un montant inférieur ou égal à 2000 euros**

**Le Conseil d'Administration  
adopte la délibération suivante :**

Le conseil d'administration de l'université Lille1, lors de sa séance du 29 janvier 2016, décide d'autoriser le Président à accepter les dons et legs destinés à l'université pour un montant inférieur ou égal à Deux milles (2 000) euros.